

Comment choisir son masque

Pour se protéger des gaz, vapeurs et poussières. Pour travailler en toute sécurité, vous devez porter un masque de protection. Il en existe plusieurs. Un masque ne sera efficace que s'il est adapté à votre utilisation.

I. Les normes pour les appareils de protection respiratoire

EN 140 : Demi-masques et quarts de masques - Exigences, essais, marquage.

EN 149 + A1 : Demi-masques filtrants contre les particules - Exigences, essais, marquage.

EN : 1827 + A1 : Demi-masques sans soupape inspiratoire et avec filtres démontables, contre les gaz, contre les gaz et les particules, ou contre les particules uniquement - Exigences, essais, marquage.

EN 143 : Filtres à particules - Exigences, essais, marquage.

EN 14387 + A1 : Filtres anti-gaz et filtres combinés - Exigences, essais, marquage.

EN 12941 +A1/A2 : Appareils filtrants à ventilations assistée avec casque ou cagoule - Exigences, essais, marquage.



II. Demi-masques filtrants à usage unique

Les demi-masques portent le marquage FFP (Filtering Facepiece Particles), suivi de la classe de protection et le cas échéant de différents marquages complémentaires.

Voici leur signification :

Classe 1 - FFP1 : protection contre les particules grossières solides sans toxicité spécifiques (VLE = 4x VME)

Classe 2 - FFP2 : protection contre les particules fines et les aérosols et/ou liquides indiqués irritants ou dangereux (VLE = 10 x VME)

Classe 3 - FFP3 : protection contre les particules toxiques et les aérosols solides et/ou liquides toxiques (VLE = 50 x VME)

VLE (Valeur limite d'exposition) : indique la concentration maximale de polluants contre laquelle le masque peut protéger l'utilisateur. Elle est exprimée en multiple de la VME

VME (Valeur moyenne d'exposition) : indique la concentration en-dessous de laquelle une personne peut être exposée, sans risque pour sa santé, pendant une journée de travail de 8 h.

V : équipé d'une valve d'expiration



III. Demi-masques avec cartouches filtrantes

Les demi-masques sont équipés de 2 deux cartouches filtrantes. Le choix de ses cartouches dépend de votre utilisation.

Filtres contre les aérosols solides et/ou liquides :

Classe 1 - P1 : protection contre les particules grossières solides sans toxicité spécifiques (VLE = 4x VME)

Classe 2 - P2 : protection contre les particules fines et les aérosols et/ou liquides indiqués irritants ou dangereux (VLE = 10 x VME)

Classe 3 - P3 : protection contre les particules toxiques et les aérosols solides et/ou liquides toxiques (VLE = 50 x VME)

Filtres contre les vapeurs et gaz :

Classe 1 : filtre à faible capacité (concentration de polluant < à 0.1% ou 1000 ppm)

Classe 2 : filtre à moyenne capacité (concentration de polluant entre 0.1% et 0.5% ou 5000 ppm)

Classe 3 : filtre à haute capacité (concentration de polluant entre 0.5% et 1% ou 10 000 ppm)

Types de filtres :

Type A : contre gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65°C), ex : solvants, hydrocarbures

Type B : contre gaz et vapeurs inorganiques, ex : chlore, cyanure, formol

Type E : contre gaz et vapeurs acides, ex : dioxyde de soufre

Type K : contre l'ammoniac et dérivés organiques aminés

